

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 31 août 2020)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 6'030'396 francs au crédit du 23 février 2016 en faveur de la sécurisation de l'outil de production informatique****Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 4'899'448 francs au crédit du 23 février 2016 en faveur du développement 2021-2023 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel****Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 3'146'470 francs au crédit du 23 février 2016 en faveur du renouvellement des infrastructures informatiques 2022 à 2023***La commission parlementaire de gestion (COGES),*

composée de M^{mes} et MM. Claude Guinand, président, Éric Flury, vice-président, Jean-Jacques Aubert, Brigitte Neuhaus, Bernard Schumacher, Isabelle Weber, Frédéric Matthey Doret (*en remplacement de Marc-André Nardin*), Daniel Geiser, Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean, Sylvie Fassbind-Ducommun, Marie-France Matter, Mauro Vida (*en remplacement de Karim Djebaili*), Annie Clerc-Birambeau, Karim Boukhris (*en remplacement de Sarah Blum*) et Mikaël Dubois

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Lors de sa séance du 5 octobre 2020, la COGES a examiné le rapport 20.034 Pôle informatique cantonal, en présence de M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé publique (DFS), du chargé de missions au DFS, du chef du service informatique de l'État de Neuchâtel (SIEN), et du chef du service des bâtiments (SBAT).

Sur la base d'une présentation exhaustive – étayée d'un diaporama constitué de quarante-trois diapositives, largement commenté par le Conseil d'État et les chefs des services respectifs, et généreusement mis à disposition des commissaires – de la situation actuelle en matière de réalisation du schéma directeur informatique 2016-2020 (rapport 15.054), des raisons de la demande de prolongation du schéma directeur informatique 2016-2020, de l'absence d'un schéma directeur informatique pour la période 2021-2023, de l'annonce du prochain schéma directeur informatique 2024-2028, et de la triple demande de crédits complémentaires, pour un montant total de 14'076'314 francs, réparti sur trois projets de décrets distincts, les commissaires ont obtenu des réponses, des clarifications et des assurances concernant divers et multiples aspects de l'élaboration, de la construction et de la gestion du pôle informatique cantonal, originellement conçu par le Conseil d'État et ultérieurement dynamisé par la motion COGES 16.111, du 4 février 2016, Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal.

Commentaire de la commission

La COGES a pris acte avec satisfaction des mesures adoptées par le Conseil d'État et les services concernés pour assurer la sécurité et l'efficacité de l'outil informatique cantonal, au service non seulement de l'État, mais aussi des communes, du système de santé et des écoles, avec notamment la création, respectivement à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, de deux centres de données (a.k.a. Data centers) volontairement redondants et reliés entre eux par fibre optique, et l'adoption de solutions différenciées de technique de refroidissement en fonction des températures naturelles liées à l'altitude de chacun des deux centres.

Comprenant bien que l'expérience acquise au cours des dernières années conduit à adapter le projet initial en évaluant de manière préventive les coûts additionnels induits par une société de plus en plus tournée vers le numérique, la commission a accessoirement pris connaissance de la décision, documentée dans le rapport du Conseil d'État, de renoncer pour l'heure au développement d'une base de données centrale des bâtiments – et ce après consultation des services qui en auraient été les principaux utilisateurs – et du bilan provisoire et nécessairement partiel de la fusion du SIEN avec le Centre électronique de gestion (CEG), effective au 1^{er} janvier 2019, encourageant au passage le SIEN à augmenter les places d'apprentissage et à engager, dans la mesure du possible, du personnel féminin.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

1. Projet de décret en faveur de la sécurisation de l'outil de production informatique

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

2. Projet de décret en faveur du développement 2021-2023 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

3. Projet de décret en faveur du renouvellement des infrastructures informatiques 2022 à 2023

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Votes finaux

1. Projet de décret en faveur de la sécurisation de l'outil de production informatique

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

2. Projet de décret en faveur du développement 2021-2023 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

3. Projet de décret en faveur du renouvellement des infrastructures informatiques 2022 à 2023

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 21 octobre 2020

Au nom de la commission de gestion

Le président,
C. GUINAND

Le rapporteur,
J.-J. AUBERT